

Ecclesiastical Map of France, 1789 and 1802.

- Monastic Establishments in 1789.
- Chief Abbey of an order
 - Grand priory
 - Noble chapter
- The dioceses, 1789 and 1802.
- So-called "foreign clergy" in 1789
 - ⚡ Seat of an archbishopric
 - ⚡ " " " " suppressed in 1802
 - ⚡ " " " " erected " "
 - ⚡ " " " " a bishopric
 - ⚡ " " " " suppressed in 1802
 - ⚡ " " " " erected " "
 - Boundary of archbishoprics in 1789
 - " " " " 1802

Car: Carpentras, Cav: Cavillon, Man: Manosque
 Scale 1: 9 000 000



Carte topographique du
diocèse de Bayeux / levée
géométriquement par
Monsieur Outhier ; mise au
jour par Bernard Jaillot

Outhier, Reginald (1694-1774 ; abbé). Carte topographique du diocèse de Bayeux / levée géométriquement par Monsieur Outhier ; mise au jour par Bernard Jaillot. 1736.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

La carte des diocèses de France avant la Révolution

Jacques Dubois

Citer ce document / Cite this document :

Dubois Jacques. La carte des diocèses de France avant la Révolution. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 20^e année, N. 4, 1965. pp. 680-691;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1965.421815>

https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1965_num_20_4_421815

Fichier pdf généré le 21/03/2019

La carte des diocèses de France avant la Révolution

Importance du cadre diocésain.

Une idée nette des divisions ecclésiastiques de la France est indispensable pour comprendre et expliquer nombre de problèmes historiques. Ce sont les diocèses qui en constituent les circonscriptions essentielles, car la hiérarchie ecclésiastique est composée par le corps des évêques.

Dans son diocèse l'évêque exerce une autorité souveraine, qui reste toujours considérable même quand elle est limitée, dans certains cas, par la volonté du Saint-Siège. Elle se fait sentir même sur les religieux qui jouissent du privilège de l'exemption, car ils ne peuvent exercer une activité quelconque sans entrer en relation avec les évêques. Le diocèse réussit normalement à acquérir une personnalité, qui permet à ses institutions propres de se maintenir sous des évêques successifs ou de subsister grâce à des organismes jouissant d'une large autonomie, comme le chapitre cathédral, quand l'évêque est défaillant.

Le nombre des affaires traitées à l'échelon des diocèses leur a conféré une importance considérable, puisque dans l'ancienne France le domaine de l'activité épiscopale débordait largement les affaires religieuses. Ayant joui d'une fixité exceptionnelle au Moyen Age, les diocèses ont été considérés comme une base de références commode, aussi bien par la Curie romaine que par l'État. La Curie avait l'habitude de localiser les maisons religieuses ou les biens d'après les diocèses, même quand il s'agissait de les soustraire à l'autorité de l'évêque.

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotteret en 1539, les registres de chrétienté tinrent lieu d'état civil; quand les inscriptions concernaient un étranger, on indiquait ordinairement sa paroisse d'origine et le diocèse, bien que leurs ressorts n'aient pas souvent correspondu à ceux des bailliages. Connaître la composition des diocèses évite les erreurs d'identification.

Sans doute parce que, dans la complexité du monde féodal, les diocèses avaient seuls conservé quelque chose de l'organisation romaine,

les rois les prirent pour cadre des élections qu'ils créèrent au XIV^e siècle ; il est vrai qu'ils leur firent subir par la suite des modifications telles que l'ordre primitif disparut, au point que nul ne réussit, avant la fin de l'ancien régime, à en dresser une carte d'ensemble ¹.

L'absence d'une carte des diocèses.

L'importance des diocèses n'est pas discutable. Il est donc étonnant de constater qu'il n'existe aucune carte d'ensemble des diocèses de France avant 1790, ni même une liste exacte et complète des diocèses dont le territoire s'étendait au moins en partie en France, même si la ville épiscopale était à l'étranger, de sorte que les manuels ne s'accordent pas sur le nombre total des diocèses ². Comme les chiffres proposés se situent autour de 130, on conclut que les diocèses anciens avaient comme surface moyenne les deux tiers d'un département actuel, sans remarquer que cette moyenne ne donne aucune idée de la répartition des évêchés dont les territoires étaient très inégaux.

Ce n'est pas que personne n'ait jamais pensé à dresser une carte de la France ecclésiastique. Ces cartes furent assez nombreuses, depuis celle du sieur des Bleyns, parue en 1624 ; la meilleure est celle de B. Jaillot, parue en 1736 ³.

Mais il suffit de désirer une précision pour constater que ces cartes anciennes sont pratiquement inutilisables. Ce jugement et les remarques qui vont suivre visent seulement les cartes générales ; nous verrons plus loin que certaines cartes particulières de diocèses et de régions apportent des éléments de première valeur pour la *synthèse* que nous essayons de réaliser.

Les cartes anciennes ont toujours été établies dans un but déterminé, par exemple pour présenter les bénéfices importants ou certaines

1. Gustave DUPONT-FERRIER, « Essai sur la géographie administrative des élections financières en France de 1356 à 1790 », dans *Annuaire-bulletin de la société de l'Histoire de France*, t. 65, 1928, pp. 193-342 et t. 66, 1929, pp. 223-390.

2. A la fin du XVII^e siècle, l'abbé DANGEAU écrivait : « Il y a dans le royaume dix-huit archevêchés et cent huit évêchés sans parler de l'évêché de Québec en Canada, ni de celui de Béthléem qui est établi à Clamecy en Nivernais... » (F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, p. 273). A. MIROT, *Manuel de géographie historique de la France*, t. II, Paris, 1950, p. 321, compte dix-huit archevêchés et cent dix-sept évêchés, bien qu'il n'ajoute en principe à la liste précédente que les six évêchés de Corse et Clamecy. Et on chercherait en vain sur l'une comme sur l'autre, la plupart des évêchés étrangers ayant des paroisses sur le territoire français.

3. La liste des cartes générales des diocèses est donnée par F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, Paris, 1956, pp. 139-140. On trouve dans PEIGNÉ-DELACOURT, *Tableau des abbayes et des monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768...*, Arras, 1875, le fac-similé de treize cartes anciennes ; la première, celle de JAILLOT, est la seule à porter les limites des diocèses ; les cartes des ordres religieux mentionnent les évêchés, mais non leurs limites.

maisons religieuses. Il serait injuste de leur demander davantage, mais il faut savoir que, parce qu'elles donnent un état précis à une époque déterminée, elles sont incapables d'apporter une aide pour une étude différente, quels que soient par ailleurs leurs défauts ou leurs qualités.

Toutes ces cartes ont été simplifiées d'une façon analogue à celle qu'on utilise aujourd'hui pour les cartes statistiques par départements. La situation des villes épiscopales ne présente aucune difficulté, mais il est impossible d'attribuer avec certitude une bonne partie des paroisses à leurs diocèses respectifs, car les difformités du tracé des limites ont disparu et les enclaves ne sont pas mentionnées. Ces dernières étaient assez nombreuses pour modifier la physionomie de certaines régions. Le cas le plus typique est celui de Dol en Bretagne : sur les 96 paroisses du diocèse, 47 seulement se trouvaient dans le territoire situé autour de la ville épiscopale, les 49 autres étaient enclavées dans des diocèses voisins où elles étaient tellement disséminées qu'elles y formaient 33 groupes distincts ¹ ; or il n'existe aucune carte ancienne du diocèse et on ne trouve ses limites indiquées que sur les minutes de la carte de Cassini ², car les tirages n'en ont pas toujours tenu compte, ainsi que l'a constaté l'auteur de la seule carte moderne de la Bretagne qui porte les enclaves de Dol ³. Ni cette carte, ni celles de Cassini qui se bornent à la Bretagne, n'ont pu figurer l'enclave de Saint-Samson, située en Normandie, au sud de l'estuaire de la Seine ⁴.

La meilleure preuve des conséquences ennuyeuses de l'absence d'une bonne carte des diocèses de France est fournie par les historiens qui en auraient eu besoin, et qui, n'ayant pas la possibilité d'en composer une, ont été contraints de s'en passer, non sans dommage. Pour eux, le système le plus simple a consisté à ne mettre sur le fond de carte que les principales rivières et quelques villes repères. C'est ainsi que se présentent les cartes des prieurés de Marmoutier ⁵, ce qui est assez gênant puisque

1. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. LXXXVIII-XCI.

2. F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, p. 154 et 86-90 (tableaux 4 et 5).

3. Arthur de la BORDERIE et Barthélemy POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. V, Rennes, 1913 ; carte au 1 500 000^e dans une pochette, commentaire par Henri GAILLARD, pp. 635-638, qui explique pourquoi il n'a pas pu se contenter de reproduire une carte ancienne.

4. La carte insérée dans Aurélien de COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, 1863, après la page CXXXVI indique les enclaves sans les limites. Établie d'après elle, la carte des *pagi* de Bretagne dans *Catholicisme*, t. II, 1949, col. 245, est partiellement inexacte et d'ailleurs inutilisable à cause de son échelle trop réduite. Quant à la minuscule carte de l'ancien diocèse de Dol du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XIV, 1960, col. 568, elle est accompagnée de ce commentaire : « Pour plus de clarté, les enclaves de Dol disséminées dans les diocèses environnants n'ont pas été indiquées sur ce plan. » Que vaut cette clarté obtenue au prix de la suppression des faits ?

5. Odile GANTIER, « Recherches sur les possessions et les prieurés de Marmoutier du x^e au XIII^e siècle », dans *Revue Mabillon*, t. LIII, 1963, pp. 93-110 et 161-167, t. LIV, 1964, pp. 15-24 avec 8 cartes.

les bulles pontificales et les descriptions énumèrent les prieurés par diocèses et que les évêques interviennent dans de nombreuses chartes.

Le même inconvénient se retrouve dans les cartes des maisons de l'Ordre de Cluny ¹, où manquent aussi les limites des provinces de l'Ordre qui coïncidaient avec celles des provinces ecclésiastiques.

Souvent adopté, le cadre départemental a l'avantage de permettre de rapides localisations ; mais, appliqué aux monastères de l'Ordre de Cîteaux ², il ne rend absolument pas compte de la situation des monastères dans leurs diocèses respectifs ; leur densité a souvent dépendu de motifs auxquels les évêques n'étaient pas étrangers. Quant aux cartes qui présentent par département les abbayes du Moyen Age ³, elles écartèlent les anciens diocèses d'une façon telle qu'il est impossible de comprendre dans quel milieu elles se développèrent.

L'établissement de la carte des diocèses.

La carte des anciens diocèses de France avait été entreprise dans un but pratique et à titre de documentation personnelle, pour éviter de recommencer indéfiniment les mêmes recherches. Mais un aide-mémoire doit être sûr et ne pas contaminer par des erreurs les études qui en dérivent ; ce travail fut donc exécuté avec autant de soin que s'il avait été destiné à la publication.

Le fond devait être constitué par une série de cartes modernes indiquant les paroisses et les rivières avec une précision suffisante. Les cartes Michelin au 200 000^e ont été choisies à cause de leur clarté. L'échelle est pratique ; c'est celle qui a été retenue pour la collection des cartes des diocèses, en cours de parution, dirigée par J. de Font-Réaulx. On y trouve le nom de toutes les communes, héritières des anciennes paroisses avec l'emplacement d'un grand nombre d'églises, même dans les villes. On peut regretter qu'il n'y ait pas d'autres limites administratives que celles des départements, mais si cette absence a des inconvénients, elle a l'avantage d'éviter une sécurité imaginaire : les communes actuelles peuvent bien correspondre en gros aux anciennes paroisses, leurs limites ont été remaniées dans une infinité de cas particuliers qu'une étude d'ensemble ne peut recenser ; plutôt que de prétendre donner des diocèses anciens une idée plus nette que celle qu'avaient

1. JOAN EVANS, *The romanesque architecture of the order of Cluny*, Cambridge, 1938.

2. MARCEL AUBERT, *L'architecture cistercienne en France*, 1943, pp. 18-19, fig. 7, tableau dressé par Dom Alexis PRESSE.

3. *Les abbayes de France au Moyen Age et en 1947*, par un moine bénédictin, Paris, 1947. Sur les cartes, un point indique la situation des villes repères, mais les noms des abbayes flottent dans le vide, de sorte que pour les retrouver sur une carte normale, il faut de longues recherches, qui ne sont pas toujours couronnées de succès.

leurs contemporains, mieux vaut savoir qu'une vérification sur les documents est indispensable, quand il s'agit de placer une chapelle ou une maison proche des limites.

Les descriptions les plus complètes sont contenues dans les « Pouillés ». Ce sont des registres de comptes établis pour la perception de taxes sur les bénéfiques, en particulier des décimes, qui, levées au XIII^e siècle au profit du pape, furent de plus en plus fréquemment abandonnées au roi.

Les listes étaient établies par diocèse, les paroisses ordinairement groupées par archidiaconés et doyennés, tous les bénéfiques devant normalement y figurer, même ceux qui étaient exempts de redevances. On sait que les Pouillés ou les États des bénéfiques ont des défauts dûs à la maladresse des copistes ou des imprimeurs, omissions ou confusions, orthographes fantaisistes qui rendent les identifications difficiles; mais les Pouillés français du Moyen Age ont l'avantage d'être édités dans une série spéciale du *Recueil des historiens de la France*¹. De plus les préfaces donnent une bibliographie complète de tous les Pouillés, États des bénéfiques et descriptions des diocèses, ainsi qu'une étude sommaire sur les limites des diocèses et de leurs circonscriptions divisionnaires. Parce qu'elle identifie tous les noms des lieux, la collection des Pouillés de France est très supérieure à ses analogues espagnoles ou italiennes, publiées sous le titre de *Rationes decimarum*².

J. Desnoyers commença une *Topographie ecclésiastique de la France*, qui ne comprend que les Lyonnaises et les Belgiques³.

A. Longnon dans son *Atlas historique de la France*, resté inachevé, a donné une foule de renseignements en décrivant les *pagi* de la Gaule carolingienne⁴.

Aucun de ces trois ouvrages de base ne donne une bonne carte d'ensemble des diocèses de France, alors que la série des *Rationes decimarum Italiae* en comporte. Par contre, en plus des anciennes cartes ecclésiastiques de la France signalées plus haut, il existe trois séries de cartes qu'il faut signaler parce qu'elles sont relativement faciles à atteindre.

1. *Recueil des historiens de la France. Pouillés*, t. I, A. LONGNON, *Province de Lyon*, 1904; t. II, A. LONGNON, *Province de Rouen*, 1903; t. III, A. LONGNON, *Province de Tours*, 1903; t. IV, A. LONGNON, *Province de Sens*, 1904; t. V, A. LONGNON et V. CARRIÈRE, *Province de Trèves*, 1915; t. VI, A. LONGNON, *Province de Reims*, 1908; t. VII, E. CLOUZOT, *Provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, 1940; t. VIII, E. CLOUZOT, *Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, 1923; t. IX, M. PROU et J. de FONT-RÉAULX, *Province de Bourges*, 1962. Manquent encore les provinces d'Auch, de Bordeaux et de Narbonne.

2. *Rationes decimarum Italiae*, 12 volumes parus dans la collection *Studi e Testi*, Vatican, 1932-1952; *Rationes decimarum Hispaniae*, 2 volumes parus, Barcelone, 1946-1957.

3. Parue dans *l'Annuaire de la société de l'Histoire de France*, années 1853, 1859, 1861, 1862 et 1863 (sans carte).

4. Un Atlas et un volume de texte explicatif, Paris, 1885. Surtout pp. 93-160.

La première est constituée par les cartes des provinces ecclésiastiques insérées dans la *Gallia christiana*. Elles sont à une échelle si petite que la plupart des détails disparaissent et que la distance des limites aux villes ou aux rivières ne peut être exactement appréciée.

Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (arrivé à la lettre E) donne des cartes pour un certain nombre de diocèses étudiés, mais les échelles sont différentes et leur qualité va du meilleur au pire.

La collection entreprise par J. de Font-Réaulx au 200 000^e comprend actuellement le quart des diocèses. Il a expliqué lui-même comment il a été amené à entreprendre ce travail et comment il le conduit ¹. Les cartes parues fournissent déjà une documentation abondante, qui doit permettre aux historiens de faire progresser leur connaissance de l'ancienne Église de France. Cependant la carte des anciens diocèses que nous présentons ne fait pas double emploi : inadaptée à l'étude approfondie d'un diocèse et reposant d'ailleurs sur des recherches beaucoup moins poussées que l'*Atlas*, elle est indispensable pour voir les phénomènes qui s'étendent sur plusieurs diocèses ou plus encore sur l'ensemble du pays. Son aspect différent permet des recherches complémentaires : les bulles-pancartes du XII^e siècle ne pouvaient être sagement utilisées pour l'*Atlas* ², car ne concernant que certains établissements ecclésiastiques, elles auraient donné une idée inexacte de leur répartition à l'intérieur d'un diocèse ; au contraire, on imagine fort bien de pointer sur la carte générale les dépendances d'une abbaye disséminées à travers toute la France, car les bulles-pancartes fournissent des renseignements exhaustifs sous ce point de vue.

L'utilisation des cartes anciennes.

Les gens d'Église ont, sous l'Ancien Régime, joué un rôle considérable dans l'établissement des cartes. Les évêques s'y sont intéressés et les ont subventionnées ; pour les levés sur le terrain et la nomenclature des lieux-dits, les cartographes ont constamment fait appel aux curés qui avaient le double avantage de connaître leurs paroisses et d'être capables de rédiger un bon rapport écrit. Aussi dispose-t-on, pour certains diocèses ou certaines régions, de cartes de très grande valeur qui peuvent être des sources au moins aussi exactes ou aussi complètes que les Pouillés et les États de bénéfices. On peut donner pour exemples la *Carte du diocèse de Narbonne* établie par Buache, et parue en 1764 ³, ou

1. J. de FONT-RÉAULX, « L'Atlas des diocèses de France », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 118, 1960, pp. 191-198.

2. *Ibid.*, p. 195.

3. F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, pp. 78-80 et *Cartes anciennes du Languedoc, XVI^e-XVIII^e siècles*, Montpellier, 1961, spécialement pp. 118-127 (le questionnaire adressé aux curés est reproduit dans les deux).

la *Carte particulière du duché de Bourgogne*, par Seguin, parue en 1768, qui présente les évêchés de Dijon, Chalon et Mâcon avec les confins des diocèses limitrophes ; trois registres conservés aux Archives de la Côte-d'Or contiennent les réponses précises et complètes des curés à l'enquête préliminaire ¹.

Les minutes de la carte de Cassini sont d'une rare qualité ; leur seul inconvénient est de ne pas couvrir la France entière ².

Un copieux répertoire des cartes des anciens diocèses de France a été dressé par le P. de Dainville, qui présente en tableau les cartes antérieures à la Révolution et indique les autres dans la bibliographie ³.

Malheureusement l'expérience apprend vite que l'utilisation des cartes anciennes n'est pas simple. Même dans les meilleures, il y a des erreurs commises par les graveurs et il n'est pas toujours possible de recourir aux minutes. Souvent des repères sont inexactement situés ou sont rebelles à tout essai d'identification. La critique de ces cartes n'est pas aisée, car leur aspect extérieur n'est pas un critère suffisant : un graveur artiste peut donner une fort belle présentation à une carte, qui n'est qu'un rajeunissement arbitraire d'une composition fantaisiste, alors qu'un brouillon, fruit de levés sur le terrain, est riche de renseignements exacts, mais les apparences de brouillon ne garantissent pas une fidélité parfaite, puisqu'un plan d'aspect rébarbatif peut n'être qu'une esquisse informe.

Ces difficultés et ces inégalités expliquent que, ni avant la Révolution, ni après, personne n'a pu, à partir des cartes particulières des diocèses, dresser une carte de synthèse.

L'imprécision relative des limites des diocèses.

Disparate et de valeur diverse, la documentation est pourtant suffisante pour permettre de dresser une carte des anciens diocèses de France. Il serait prétentieux d'affirmer qu'en aucun cas le tracé proposé ne peut être discuté, mais il ne faut pas non plus vouloir donner à des limites anciennes une précision que les contemporains ne concevaient pas.

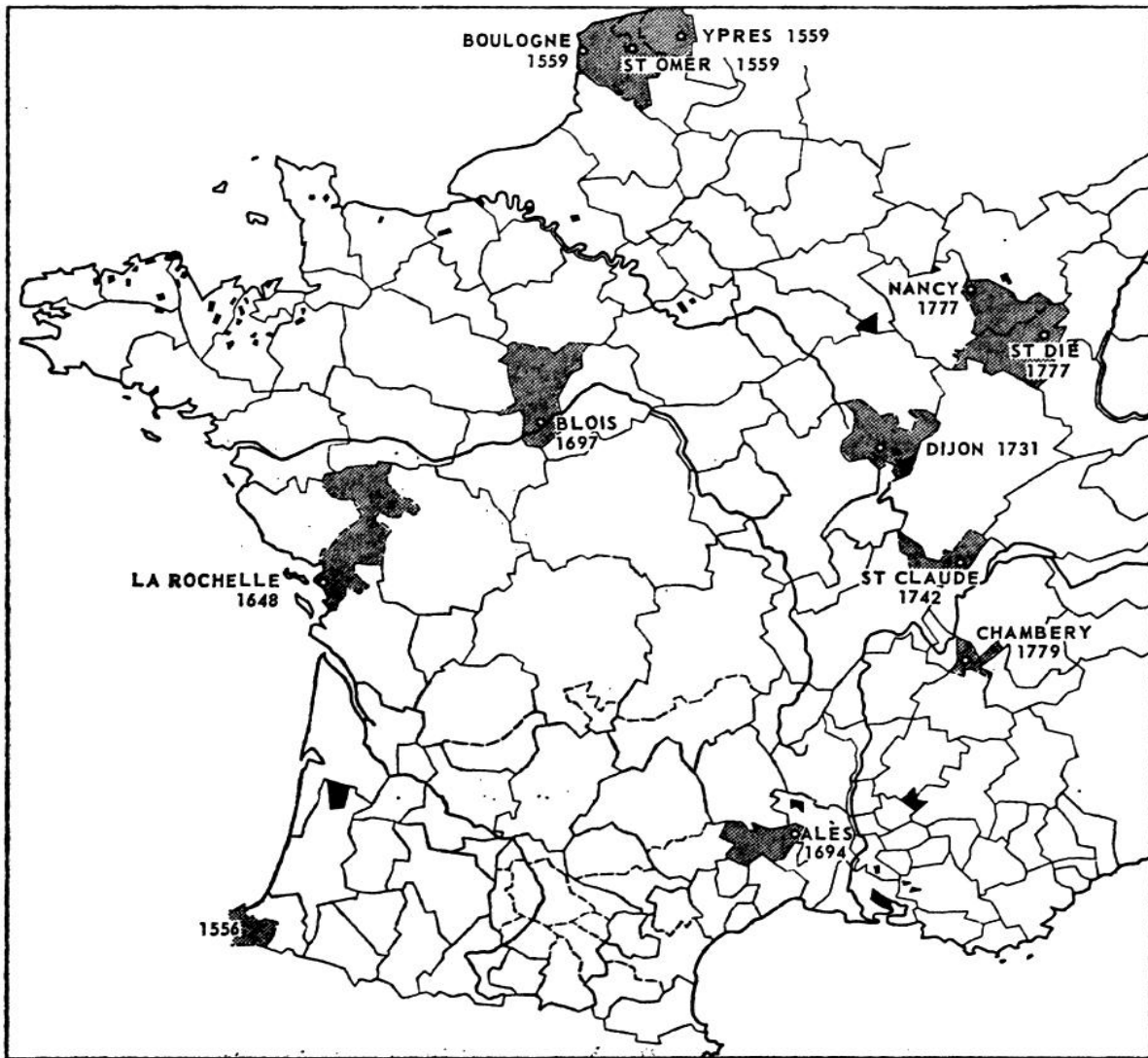
Flodoard raconte que, vers 872, les évêques de Soissons et de Beauvais eurent un différend au sujet d'une paroisse, qu'il ne nomme pas. Pour faire disparaître la cause du litige, Charles le Chauve ordonna de supprimer la paroisse : décision facile à appliquer sur une liste, mais qui a de

1. F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, pp. 90-91 et « Cartes de Bourgogne du XVIII^e siècle », dans *Actes du 84^e congrès national des Sociétés savantes*, Dijon, 1959, 19 p.

2. F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, pp. 81-90.

3. *Ibid.*, pp. 136-178.

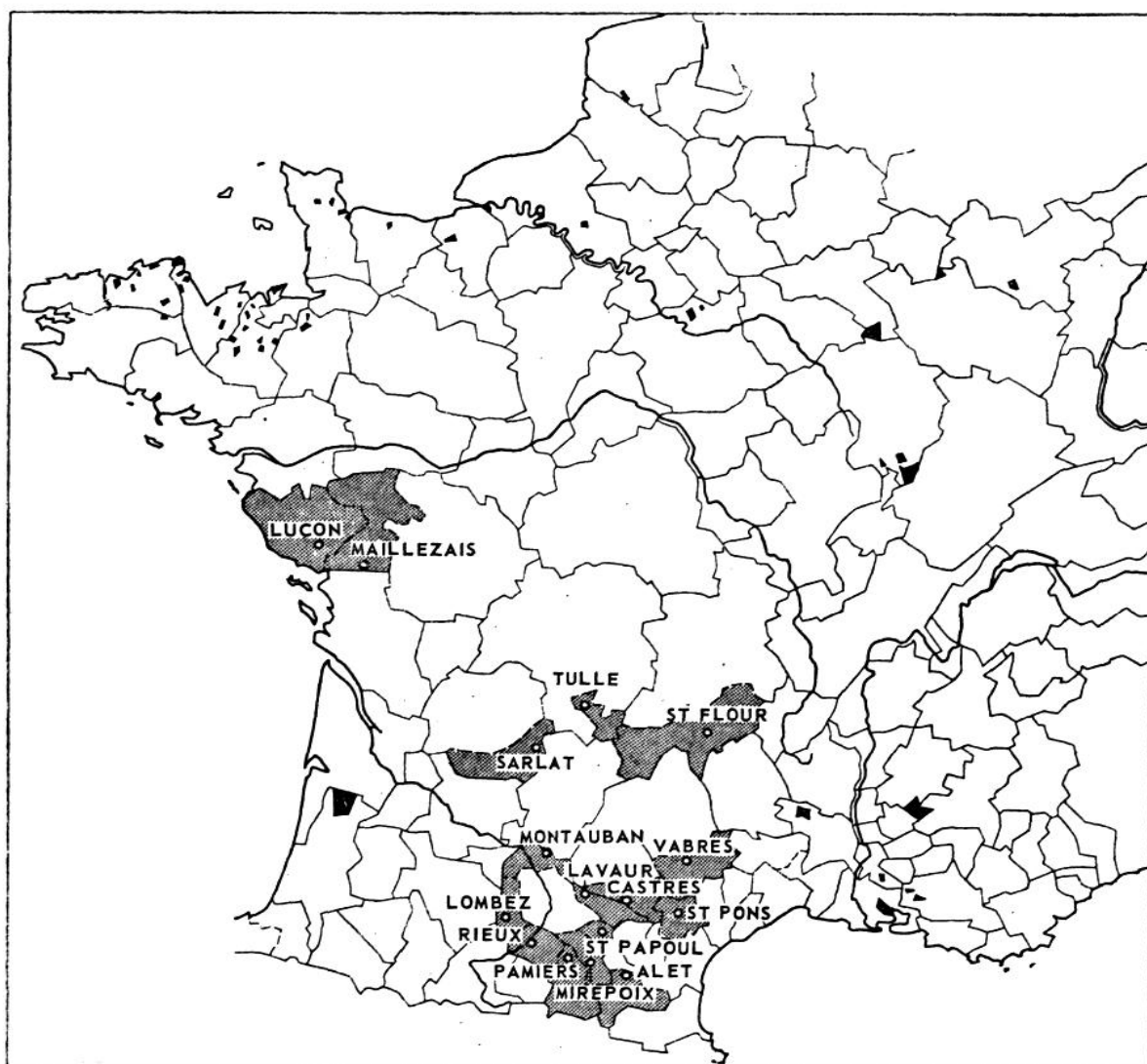
LES DIOCÈSES CRÉÉS DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE



■ ENCLAVES

CARTE E. P. H. E.

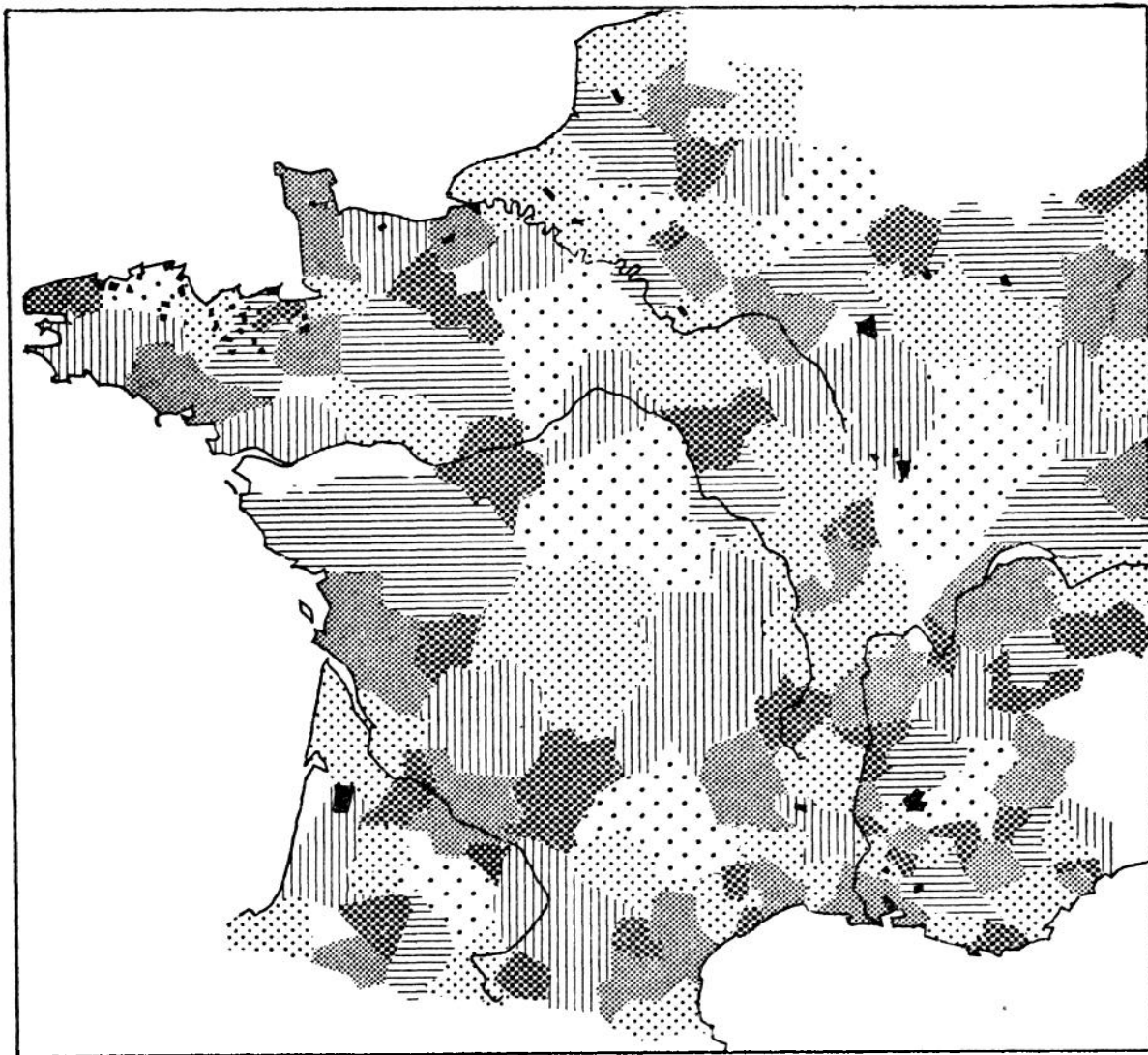
LES DIOCÈSES CRÉÉS AU XIV^e SIÈCLE



TOUS LES NOUVEAUX DIOCÈSES ONT ÉTÉ CRÉÉS EN 1317 et 1318

, CARTE E. P. H. F.

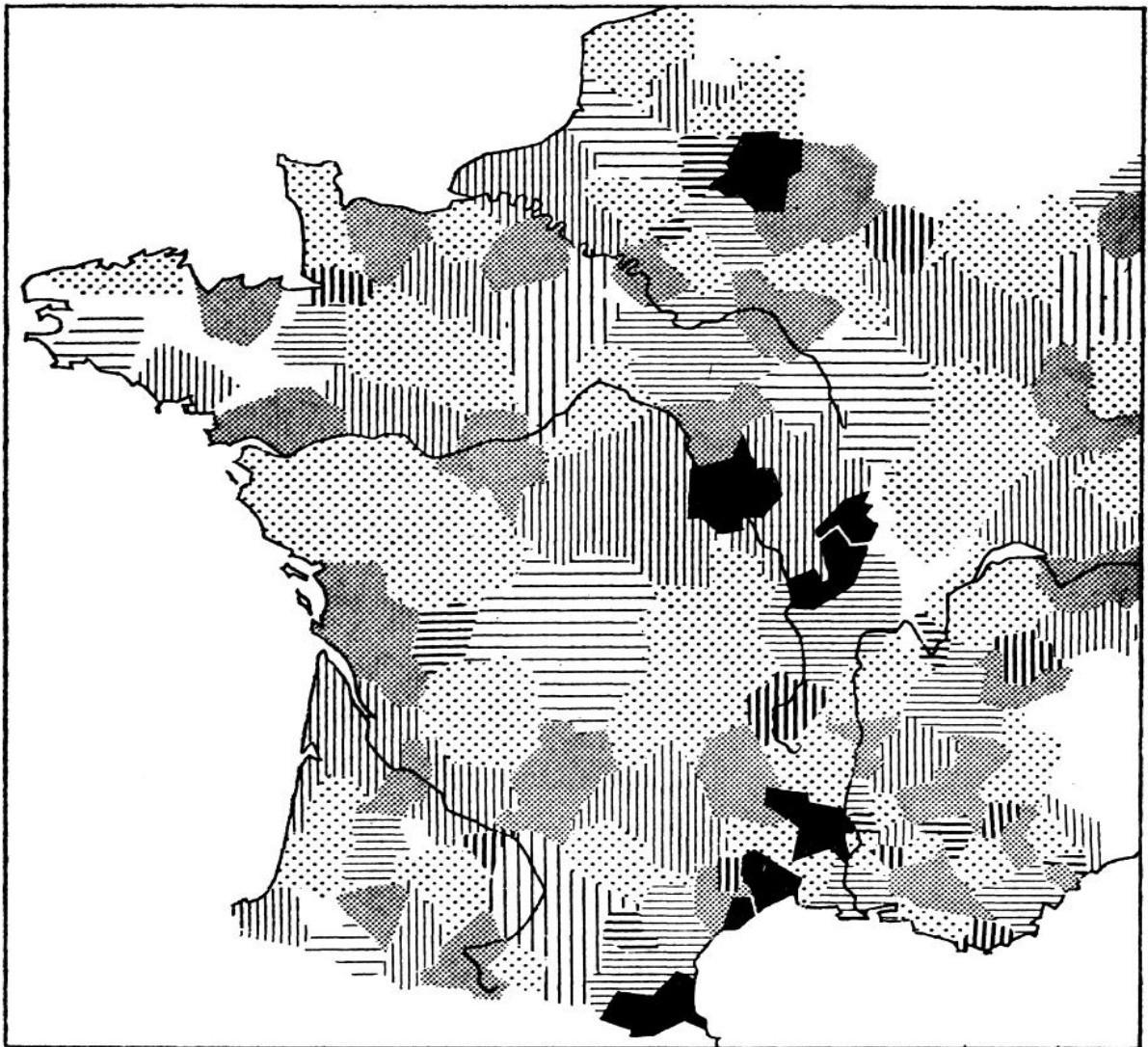
LES DIOCÈSES DU IX^e AU XII^e SIÈCLE
Apparition des enclaves, mutation des limites.






CARTE E. P. H. E.

- ▼ Enclave
- Zone litigieuse
- ▨ Diocèses

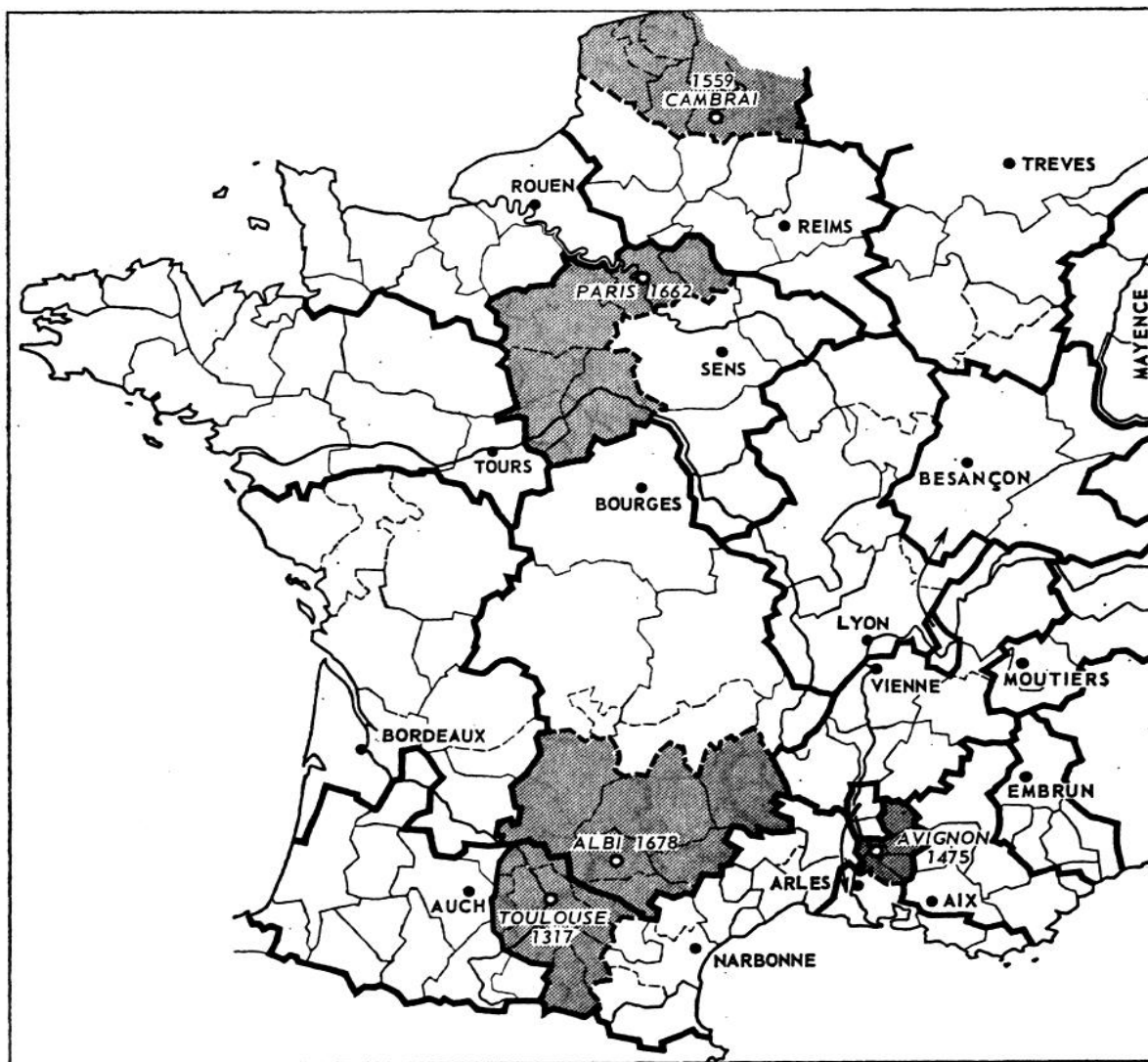
LES DIOCÈSES A L'ÉPOQUE DE CLOVIS



CARTE E. P. H. E.

-  Diocèses anciens
-  Diocèses créés aux Ve et VIe siècles
-  Zone litigieuse

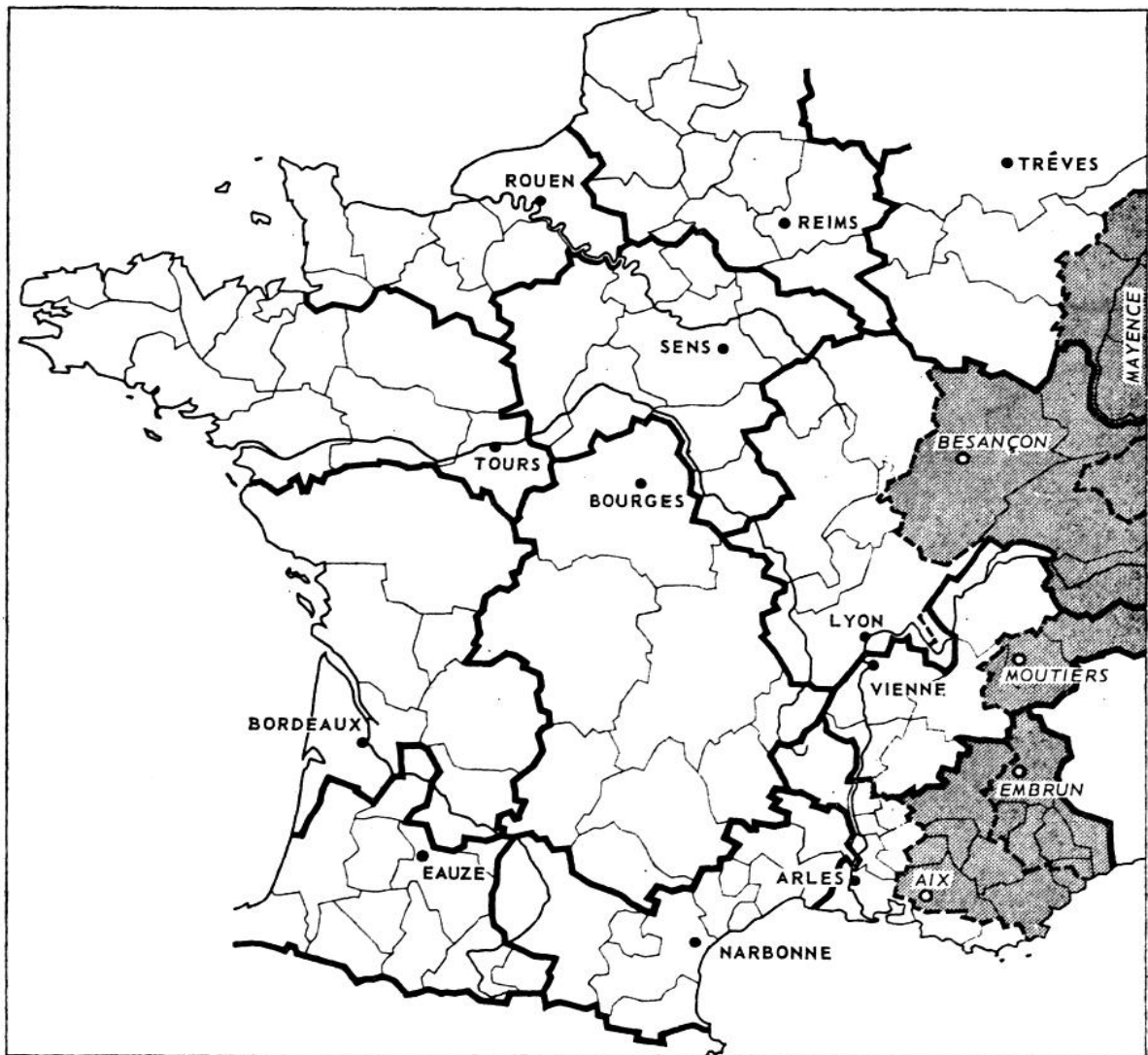
LES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES AU XVIII^e SIÈCLE



■ PROVINCES PLUS RECENTES AVEC LA DATE DE LEUR CREATION

CARTE E.P.H.E.

LES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE



■ PROVINCES RECONSTITUÉES A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

quoi embarrasser les géographes qui doivent figurer une limite sur la carte ¹.

Un des Pouillés les plus intéressants dont on dispose est celui que rédigea François Dupuy, official et vicaire général de Grenoble en 1497 ². Il y a joint une description des limites du diocèse avec l'indication des diocèses voisins ³. E. Clouzot qui l'a reproduite et commentée remarque judicieusement que « sa description est celle d'un homme de la plaine qui ne sort pas des chemins battus et ignore les cols périlleux » ⁴ ; ses erreurs sont en effet dûes à la méconnaissance de la montagne.

Malgré son intérêt la description de François Dupuy serait impossible à figurer sur la carte, si on ne disposait pas de relevés sur le terrain, d'une qualité pour lui inimaginable. Les pays de montagnes se prêtent à une interprétation des limites que les lignes de crête symbolisent ; un moindre relief laisse une plus grande incertitude : les marais de la Sorgue séparaient le diocèse d'Avignon des diocèses de Carpentras et de Cavaillon sans qu'aucune borne n'ait évidemment jamais été posée dans ce terrain mouvant ⁵.

On constate d'ailleurs que les limites des diocèses n'ont fait l'objet de bornage que dans des cas particuliers, pour fixer un accord portant non sur des champs ou des forêts, mais sur une église ou une maison religieuse : la Chartreuse de la Verne avait été fondée en 1170 sous les auspices des deux évêques de Fréjus et de Toulon ; dès 1192 on convenait que la limite passait au milieu de l'église et du grand cloître, puis comme ce partage était incommode, la chartreuse fut pratiquement considérée comme appartenant au diocèse de Fréjus ⁶. Le cas du monastère grand-montain de la Primaudière, en principe à cheval sur les diocèses de Nantes et d'Angers, sur la Bretagne et l'Anjou, est analogue : la Primaudière figure seulement dans les Pouillés d'Angers ⁷.

Solution de quelques difficultés.

L'échelle du 1 200 000^e est assez petite pour résoudre pratiquement la plupart des problèmes que pose l'imprécision des limites anciennes. Il est d'autres cas à première vue plus embarrassants : jusqu'à quel point le souci de clarté des historiens modernes peut-il être poussé sans trahir la complexité des institutions anciennes ?

1. *Pouillés de la province de Reims*, p. XXVI.
2. *Polletus seu designatio beneficiorum ecclesiasticorum...* publié par Jules MARION, *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble...* Paris, 1869, pp. 281-419.
3. *Ibid.*, pp. 381-384.
4. *Pouillés des provinces de Besançon, Tarentaise et Vienne*, p. XCIII-XCVIII.
5. *Pouillés des provinces d'Aix, Arles et Embrun*, p. LXXXVIII.
6. *Ibid.*, p. XXXV.
7. *Pouillés de la province de Tours*, p. 205, 241 et 256.

La confusion entre la juridiction et la propriété a été normale à l'époque féodale ; elle a eu pour résultats des anomalies comme l'extraordinaire diocèse de Dol-de-Bretagne, des enclaves comme celle de Champeaux relevant de Paris bien que située dans le territoire de Sens ¹, ou des mutations de limites. Elles sont figurées sur la carte quand elles ont eu pour conséquence une nouvelle délimitation, mais il ne faut pas y chercher l'indication des possessions d'un évêque ou d'un chapitre cathédral dans un diocèse voisin, quand la juridiction n'y était pas jointe.

La question des exemptions est complexe. En droit canonique, l'exemption est un privilège par lequel le pape soustrait une maison religieuse ou une église à l'autorité de l'évêque. Nul ne pense à figurer sur la carte des diocèses la totalité des religieux exempts qui, dans une même ville peuvent être fort nombreux, puisque tous les Ordres bénéficiaient de ce privilège. Faut-il indiquer les monastères ? Et parmi eux, ceux chez lesquels l'exemption ne concerne que l'abbaye, ou seulement ceux où elle s'étend sur plusieurs paroisses ? En fait, ces territoires exempts ne peuvent être considérés historiquement comme de petits diocèses ; leurs administrateurs, particulièrement les abbés, n'avaient pas le caractère épiscopal, ce qui les obligeait à recourir à un évêque pour certaines fonctions ; et malgré les privilèges qui les autorisèrent à faire appel à n'importe quel évêque, ils furent pratiquement contraints de passer un compromis avec le diocésain. Les Pouillés plaçaient d'ailleurs les territoires exempts dans le diocèse auquel la géographie les rattachait ² ; aussi n'ont-ils pas été mentionnés sur la carte, sauf lorsque leur titulaire avait le caractère épiscopal, ce qui est le cas pour l'exemption de Saint-Cande enclavée dans le diocèse de Rouen, mais dépendant de l'évêque de Lisieux ³, et l'évêché de Béthléem dans un faubourg de Clamecy.

Si la France ne possède pas de bonne carte des anciens diocèses, les pays voisins ne sont pas mieux pourvus, de sorte qu'il aurait fallu pour compléter la carte au delà des frontières effectuer le même travail que pour la France ou se contenter d'une approximation qui pouvait être une source d'erreurs. On a jugé plus sage de se limiter volontairement aux 17 provinces ecclésiastiques des Gaules, correspondant aux provinces gallo-romaines de la *Notitia provinciarum*, celles de Mayence et de Cologne étant en grande partie hors de la carte. De plus les diocèses de Belgique

1. *Pouillés de la province de Sens*, p. LIII.

2. Voir par exemple les exemptions du diocèse de Rouen à la fin du pouillé de 1357 : Fécamp, Montivilliers, Saint-Cande, etc... (*Pouillés de la province de Rouen*, pp. 69-71) ou le territoire de Saint-Florent-le-Vieil à la fin du pouillé d'Angers de 1467 (*Pouillés de la province de Tours*, p. 241).

3. *Pouillés de la province de Rouen*, p. XVII. Au milieu du xiv^e siècle l'exemption de Saint-Cande figure à la fois dans les pouillés de Rouen (pp. 70-71) et de Lisieux (pp. 246-247). Les décimes sont identiques.

créés après 1559 et dont la délimitation est très compliquée n'ont pas été portés sur la carte. Par contre, le Comtat-Venaissin, qui n'était pas français, y figure exactement.

Les circonscriptions divisionnaires, archidiaconés, archiprêtres, doyennés, etc... méritent de retenir l'attention, mais elles posent une foule de problèmes qui ne peuvent être résolus que par de minutieuses études d'histoire locale. Si on y retrouve de multiples traces des *pagi* de l'époque franque et même des divisions romaines ou gauloises, il faut savoir que les historiens ont ordinairement reconstitué les anciennes régions civiles à partir des circonscriptions ecclésiastiques, de sorte que, souvent on ne peut expliquer les unes par les autres sans tracer un cercle vicieux. L'évolution des archidiaconés et plus encore celle des archiprêtres et des doyennés est difficile à suivre parce qu'ils ont souvent changé de noms et de limites ; leur structure n'est pas la même dans toutes les régions de la France. Par ailleurs le rôle des archidiacones, des archiprêtres ou des doyens n'est pas comparable à celui des évêques, il ne s'agit pas d'une différence de degrés, mais d'institutions complètement différentes. Une série de cartes des circonscriptions divisionnaires permettrait sans doute de discerner l'évolution des institutions sous les aspects bénéficial et pastoral, mais la documentation de base nécessaire à un tel travail n'est pas encore au point.

Les provinces ecclésiastiques sont des groupements de diocèses. Beaucoup de cartographes ont cru suffisant d'indiquer les limites des provinces sans celles des diocèses, simplification qui n'est pas heureuse, car les seules circonscriptions jouissant d'une large autonomie sont les diocèses. Les archevêques n'ont guère eu sur les évêques suffragants qu'une primauté d'honneur ; de plus, bien des regroupements des diocèses ne coïncident pas avec les provinces, par exemple les chambres ecclésiastiques et les généralités ecclésiastiques¹. Les limites des provinces ecclésiastiques ayant été modifiées à diverses reprises, il aurait fallu pour les distinguer, sur la carte principale, employer une grande variété de traits, préjudiciable à la clarté ; il a paru plus utile de présenter les provinces sur les petites cartes annexes.

L'évolution des diocèses de France.

La carte au 1 200 000^e montre la disposition des diocèses de France en 1790. A première vue, elle n'est valable que pour une période très courte puisque les diocèses de Saint-Dié et de Nancy, créés en 1777, y figurent, mais en fait l'évolution de la carte ecclésiastique de la France entre l'époque romaine et 1790 s'est déroulée d'une façon telle que moyen-

1. F. de DAINVILLE, *Cartes anciennes de l'Église de France*, cartes 19, p. 289 et 20, p. 298.

nant des conventions très simples et quelques renseignements complémentaires, il est possible d'utiliser la carte pour toute l'histoire de l'Église de France.

Malgré des exceptions dont il faut tenir compte, l'évolution des diocèses de France a, des origines à la Révolution, été gouvernée par deux grandes idées : les anciens évêchés ont été maintenus au maximum et les nouveaux, à partir du xiv^e siècle, ont été composés de paroisses empruntées à un diocèse unique. Il a donc été possible de distinguer sur la carte au 1 200 000^e les diocèses antérieurs au xiv^e siècle de ceux qui furent créés ensuite en mettant des signes différents pour les villes épiscopales et en indiquant par un trait tireté (et non plein) les limites nouvelles : on voit ainsi quel diocèse fit les frais du démembrement et de quelle manière, mais il ne faudrait pas s'imaginer que ces limites, secondaires dans le temps, symbolisent une juridiction limitée : les évêques des nouveaux diocèses ont joui des mêmes pouvoirs que les autres sans aucune subordination aux anciens.

Deux cas particuliers se présentaient :

en 1648, le diocèse de la Rochelle fut constitué en ajoutant au diocèse de Maillezais, l'Aunis qui appartenait au diocèse de Saintes, et en 1742, le diocèse de Saint-Claude comprit des paroisses empruntées aux diocèses de Lyon et de Besançon. Un trait pointillé indique les très anciennes limites qui disparurent alors.

Pour utiliser la carte à une époque donnée, il faut savoir exactement quels étaient les diocèses qui existaient alors. Marquer les dates d'érection sur la carte au 1 200 000^e aurait été une surcharge gênante pour ceux qui voudraient y porter d'autres indications, aussi, pour éviter cet inconvénient, quatre petites cartes indiquent par période les dates de fondation des évêchés et les mutations de limites, tandis que deux autres renseignent sur la composition des provinces ecclésiastiques et leurs variations.

Notre connaissance des limites des diocèses étant d'autant plus nette que l'époque est plus récente, les petites cartes rétrospectives sont présentées en commençant par les dernières pour que nul n'ignore que dans bien des cas, l'état ancien n'est admis comme tel que parce qu'on n'a aucune trace de modifications qui auraient affecté la composition du diocèse avant l'époque des premières descriptions. Quant aux changements certains, il est ordinairement impossible de les définir exactement.

La première carte présente les diocèses tels qu'ils étaient en 1790, en mentionnant les modifications intervenues du xv^e au $xviii^e$ siècle. Dans l'évolution des diocèses, la Révolution marque la seule rupture totale, puisque les nouvelles limites acceptées par le Concordat de 1801 coïncidèrent avec celles des départements, qui ne concordent que fort rarement avec celles des anciennes circonscriptions ecclésiastiques ; il ne

pouvait être question de présenter sur une carte à petite échelle des différences tellement nombreuses qu'elles seraient illisibles.

La deuxième carte illustre l'œuvre du pape Jean XXII en 1317-1318. Le diocèse de Pamiers créé en 1295, fut réorganisé en 1317 : seul son état définitif figure sur la carte.

La troisième carte indique les transformations subies entre la réorganisation de Charlemagne et le XII^e siècle : aucune création d'évêchés ailleurs qu'en Bretagne, mais variations de limites et apparitions d'enclaves.

La quatrième carte présente tous les diocèses attestés à l'époque de Clovis, en distinguant des évêchés primitifs, ceux qui furent créés aux V^e et VI^e siècles ¹.

La cinquième carte regroupe les diocèses par provinces ecclésiastiques, telles qu'elles étaient en 1790, en distinguant les cinq provinces créés à partir du XIV^e siècle. Les dates sont celles de la constitution des provinces et non celles de la création des sièges épiscopaux, qui sont beaucoup plus anciens.

La sixième carte montre les provinces ecclésiastiques telles qu'elles furent reconstituées à l'époque carolingienne d'après la *Notitia provinciarum* de l'époque romaine, en indiquant les quatre provinces qui à l'époque mérovingienne avaient été rattachées à des provinces voisines.

Bien que les petites cartes ne donnent que des renseignements succincts et qui n'ont pas toujours la même netteté, elles sont suffisantes pour donner de la France ecclésiastique une idée qui va se précisant depuis les origines jusqu'au XIII^e siècle, et qui est parfaitement claire ensuite. Puissent ces cartes apporter une utile synthèse des résultats acquis et provoquer des recherches capables de donner davantage de lumière.

JACQUES DUBOIS.
O.S.B.

1. Pour établir les petites cartes historiques, il a été tenu compte des travaux cités et du livre classique de L. DUCHESNE, *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol. Paris, 1907-1915. Il ne peut être question de faire l'histoire des diocèses, qui exigerait un gros volume et dépasserait singulièrement le domaine propre de la cartographie.